

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS «CONCERT OSR FAMILLE » DU 18 DECEMBRE 2012.

La participation au jeu-concours « Concert OSR famille» organisé par les Services Industriels de Genève (SIG), en partenariat avec l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR), a valeur d'acceptation des présentes conditions générales.

Le concert a lieu le mardi 18 décembre 2012 à 19h00 au Victoria Hall de Genève.

Le jeu-concours a lieu du 10 octobre au 7 novembre 2012 inclus. Le but du concours est de permettre au grand public de gagner des places pour un concert de l'Orchestre de la Suisse Romande. Cet événement est organisé afin de célébrer les 10 ans du partenariat entre SIG et l'OSR. Il a pour thème « Les grandes musiques de télé et de cinéma d'hier et d'aujourd'hui ». La direction du concert est assurée par M. Philippe Béran. Au violon, M. Abdel-Hamid El Shwekh.

Pour prendre part au jeu-concours, les participants doivent s'inscrire sur le site www.sig-ge.ch/concours ou via un onglet spécifique sur la page facebook SIG (www.facebook.com/sig.geneve), répondre à 3 questions et accepter les conditions générales du jeu-concours.

Pour prendre part au tirage au sort, il faut obligatoirement avoir répondu correctement aux trois questions. Les participants peuvent sélectionner entre 1 et 5 billets. Une seule participation par personne (élément déterminant : adresse email).

Les billets gagnants seront tirés au sort informatiquement et aléatoirement parmi les participants au concours ayant répondu correctement aux 3 questions.

Les gagnants seront avertis par email à l'adresse inscrite dans leur formulaire de participation. Si cette adresse est incorrecte, SIG se réserve le droit de remettre les billets concernés en jeu.

Les billets seront envoyés directement au domicile des gagnants, à l'adresse inscrite dans leur formulaire de participation.

Les employés de SIG, de l'OSR, de même que les employés des agences LargeNetwork et Blueturtle Solutions, ainsi que leur famille proche, ne peuvent pas y participer.

Les billets proposés par le jeu-concours ne peuvent pas être payés en espèces, ni être échangés. La revente des billets et le marché noir sont formellement interdits.

SIG se réserve le droit de vérifier à tout moment l'identité des participants et de disqualifier tout participant dont la demande n'est pas conforme aux présentes conditions générales, ou ayant interféré avec le processus de participation. Les erreurs et omissions dans l'inscription des participants seront appréciées à la libre discrétion de SIG. Dans le cas où SIG ne ferait pas valoir l'un ou l'autre de ses droits à l'un ou l'autre stade de la procédure, cela ne constituerait pas un renoncement à ses droits.

SIG traite les données personnelles reçues conformément à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

S'il est fait obstacle à ce jeu-concours de quelque manière que ce soit, ou si ce dernier ne peut pas être réalisé, tel que raisonnablement anticipé, pour une raison échappant au contrôle de SIG, SIG se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, suspendre, interrompre ou annuler le jeu-concours, si cela lui semble approprié.

SIG ne peut être tenue pour responsable de problème en rapport avec les demandes de participation perdues ou tardives, quelle qu'en soit la raison, et ne garantit d'aucune façon que le système utilisé par les participants pour prendre part au jeu-concours (site internet ou facebook) sera disponible à tout moment.

La responsabilité de SIG ne pourra en aucun cas être engagée dans le cadre du jeu-concours. Tout recours de participants ou de tiers contre SIG est exclu.